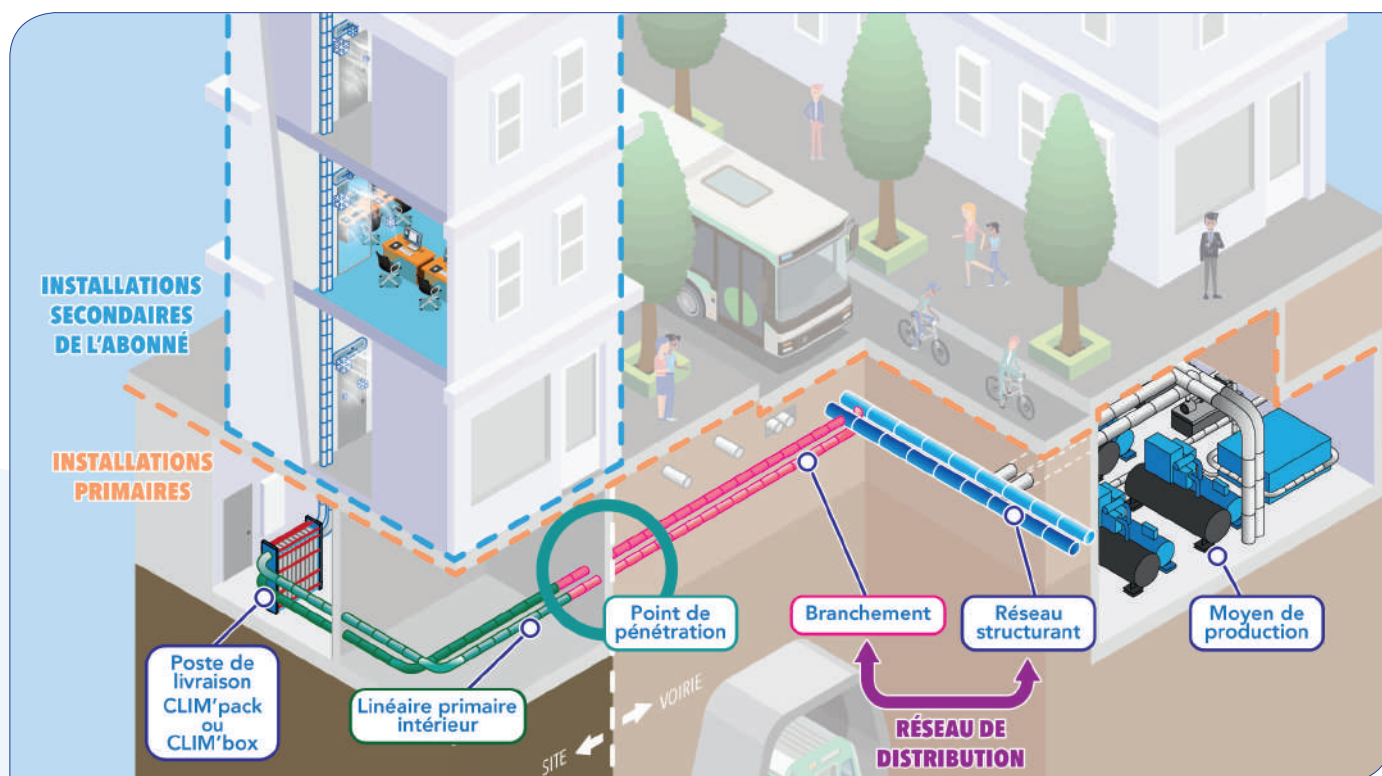
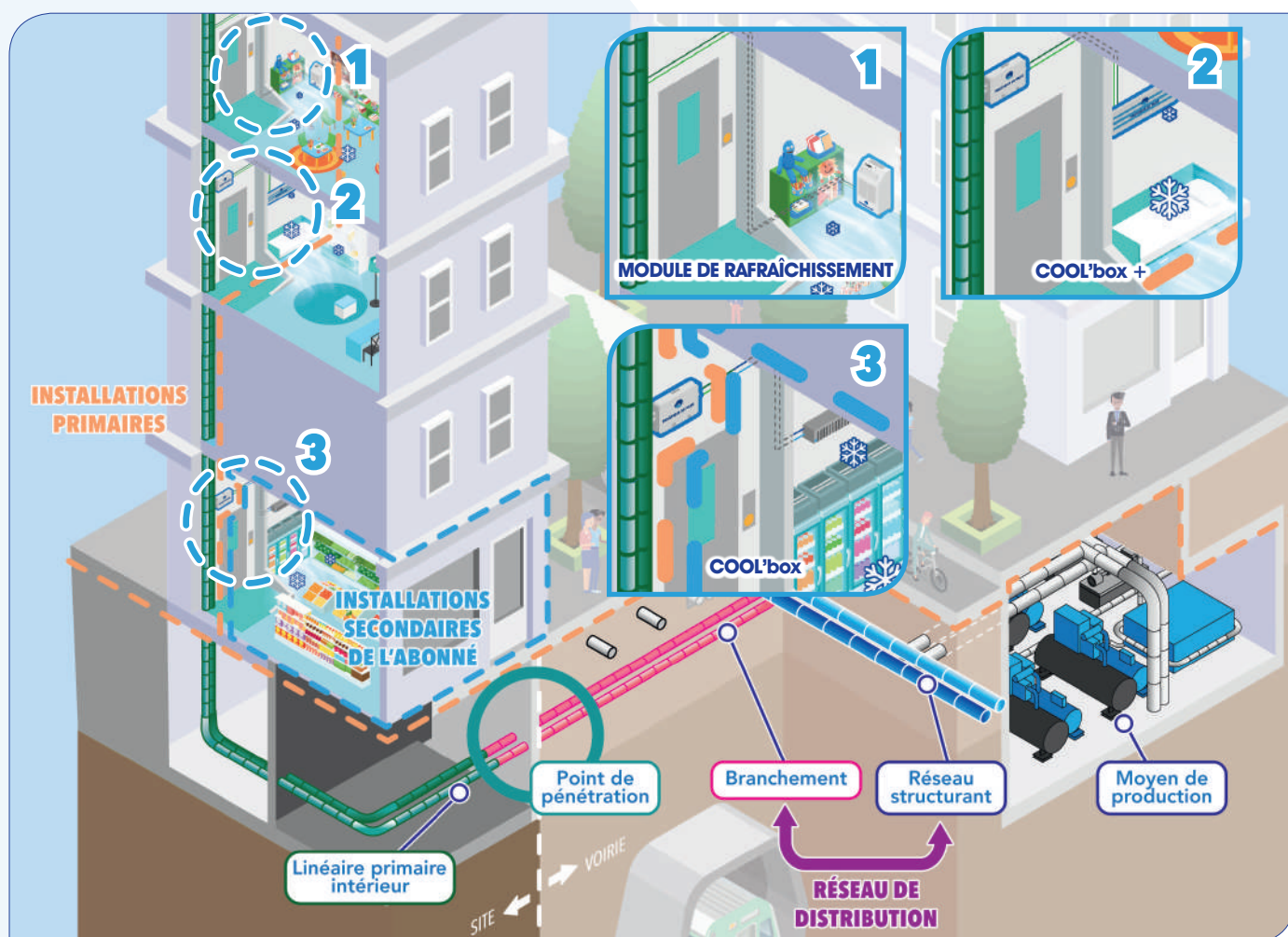


FICHE TECHNIQUE LES OUVRAGES DU SERVICE

IMPLANTATION D'UN POSTE DE LIVRAISON



IMPLANTATION DES AUTRES MOYENS DE LIVRAISON



Installations primaires :

Désigne l'ensemble des ouvrages du Service incluant les Moyens de production, le Réseau de distribution, et les Moyens de livraison, jusqu'aux vannes de sortie des Moyens de livraison lorsqu'il existe un réseau secondaire d'eau glacée, et sinon, jusqu'au Module de diffusion.

Moyen de production :

Désigne l'ensemble des installations de production directe et indirecte (stockage) d'énergie frigorifique ainsi que tous leurs équipements associés rassemblées en un lieu.

Réseau de distribution :

Désigne l'ensemble composé du Réseau structurant, des Branchements, et des Linéaires primaires intérieurs.

Réseau structurant :

Désigne l'ensemble des conduites aller et retour du réseau de froid urbain (canalisations enterrées ou non) ainsi que tous leurs équipements associés (génie civil, robinetteries, vannes, purges, vidanges, régulations, etc.), desservant le Périmètre Géographique du Service et permettant l'acheminement de l'eau glacée depuis les Moyens de production, jusqu'au Branchement (exclu). Le Réseau structurant, implanté en terre ou en galerie, est majoritairement positionné longitudinalement à la voirie.

Branchement :

Désigne l'ensemble des conduites aller et retour sous voirie, depuis le point de piquage sur le Réseau structurant (canalisations enterrées ou non) ainsi que tous leurs équipements associés (génie civil, robinetteries, vannes, purges, vidanges, régulations, etc.), jusqu'au point de pénétration dans le Site de l'Abonné inclus. Le Branchement, implanté en terre ou en galerie, est majoritairement positionné perpendiculairement entre le Réseau structurant et le Site de l'Abonné.

Linéaire primaire intérieur :

Désigne les conduites aller et retour situées depuis le point de pénétration dans le Site (exclu) jusqu'au(x) Moyen(s) de livraison ainsi que tous leurs équipements associés (robinetteries, vannes, purges, vidanges, etc.). Le Linéaire primaire intérieur peut être situé intégralement sur le Site de l'Abonné, ou pour partie dans des aménagements extérieurs et/ou constructions attenants au Site (tels que cour ou jardin), pouvant appartenir à l'Abonné ou à un tiers. Ce Linéaire primaire comprend, le cas échéant, la ou les colonnes montantes en amont (côté primaire) du ou des Moyen(s) de livraison au sein des parties privatives du Site.

Moyen de livraison :

Désigne l'ensemble des équipements permettant la livraison et le comptage de l'énergie frigorifique et/ou des volumes d'eau glacée aux Installations secondaires de l'Abonné lorsqu'elles existent, ou à défaut directement dans le local à rafraîchir.

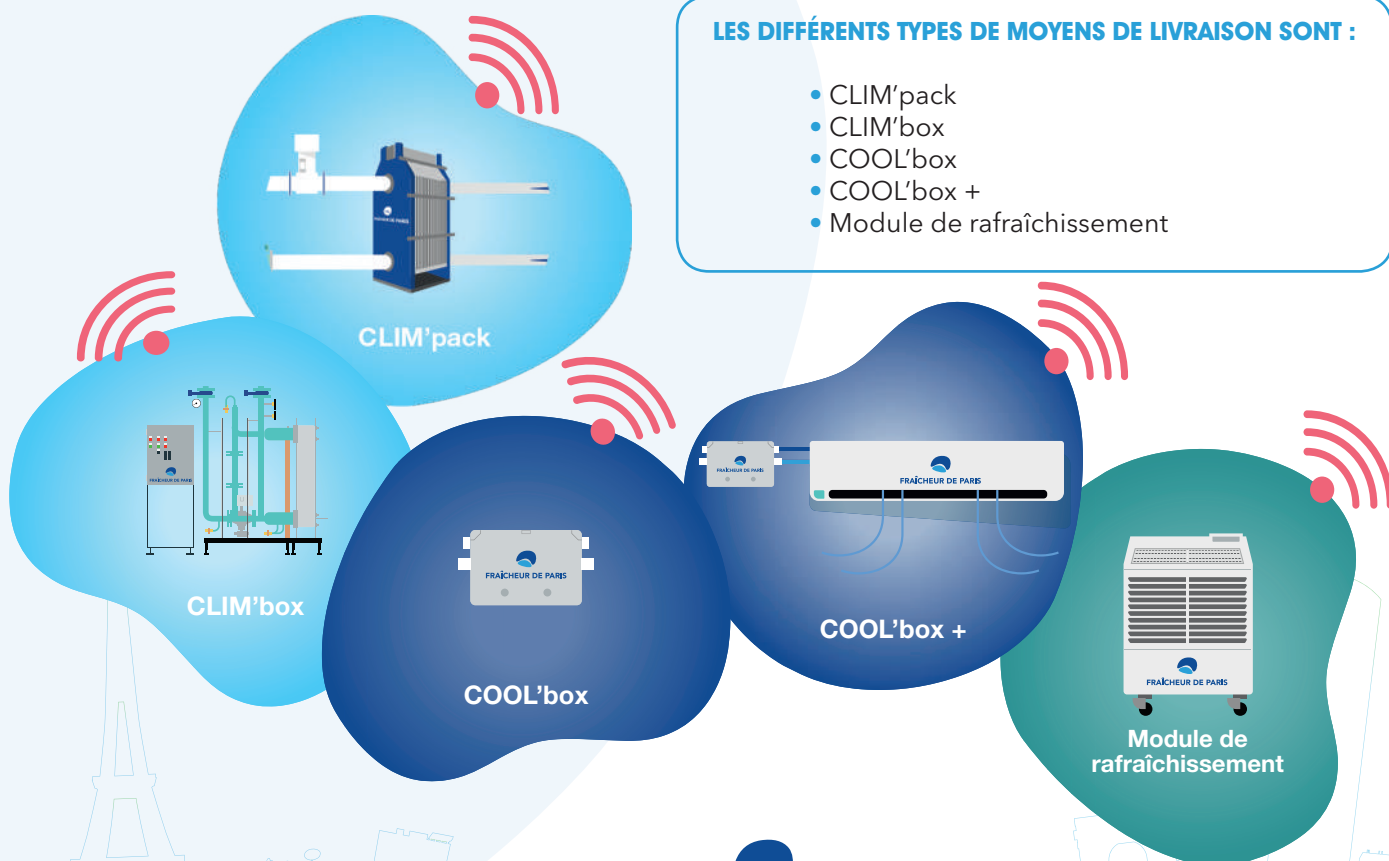
L'énergie frigorifique est distribuée par l'eau glacée circulant dans le Moyen de Livraison.

UN MOYEN DE LIVRAISON COMPREND :

- Un ou des échangeurs assurant la livraison de l'énergie frigorifique à l'Abonné ;
- Un dispositif de comptage d'énergie et/ou volumétrique ;
- L'ensemble des installations hydrauliques, des robinetteries, vannes, connectique de sortie le cas échéant, filtres, automatismes et régulations côté primaire ;
- L'ensemble des installations et équipements électriques des Installations primaires le cas échéant ;
- Un système de télégestion ou de télérelève le cas échéant ;
- Un Module de diffusion le cas échéant ;

LES DIFFÉRENTS TYPES DE MOYENS DE LIVRAISON SONT :

- CLIM'pack
- CLIM'box
- COOL'box
- COOL'box +
- Module de rafraîchissement



Poste de livraison :

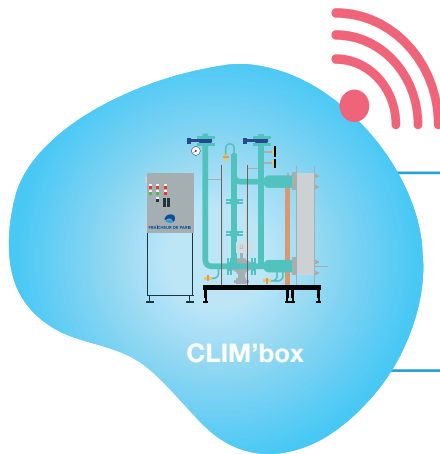
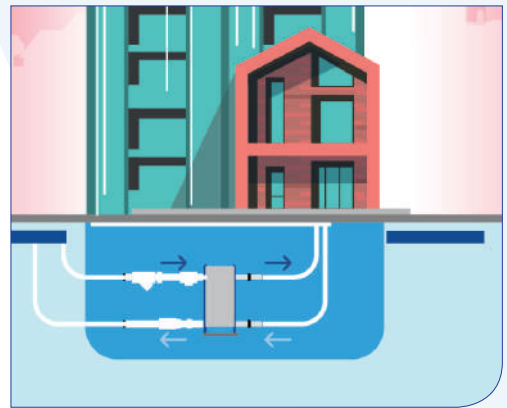
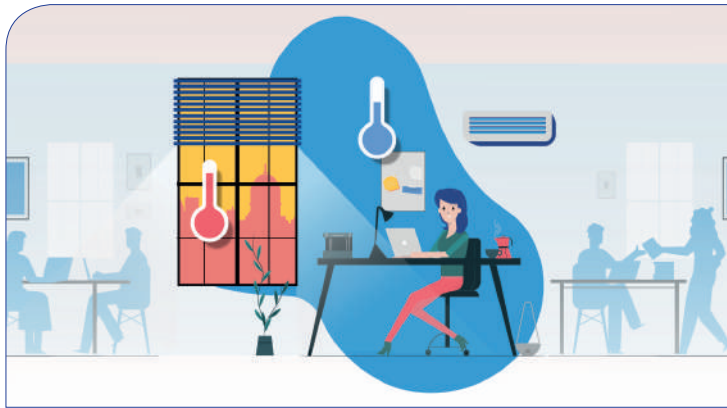
Désigne un Moyen de livraison de type CLIM'pack ou CLIM'box.



CLIM'pack

CLIM'pack :

Désigne le Moyen de livraison permettant le transfert de l'énergie frigorifique entre les Installations primaires du Service et les Installations secondaires de l'Abonné pour les Puissances installées **supérieures à 200 kW**.



CLIM'box

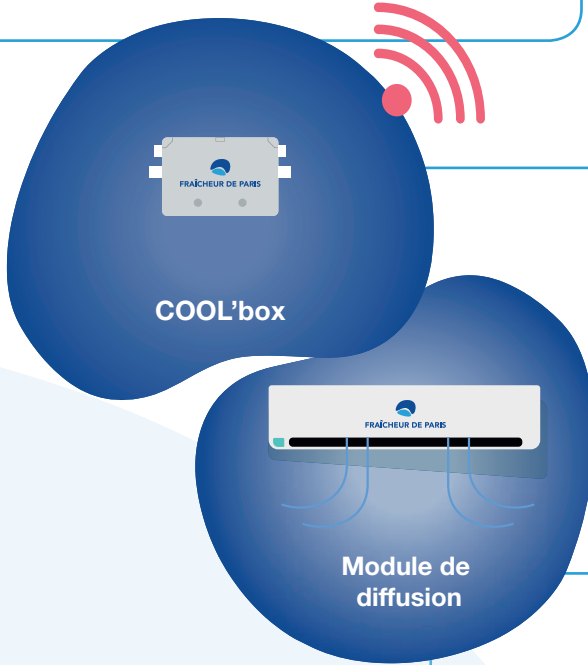
CLIM'box :

Désigne le Moyen de livraison permettant le transfert de l'énergie frigorifique entre les Installations primaires du Service et les Installations secondaires de l'Abonné pour des Puissances installées **supérieures à 20 kW et inférieures ou égales à 200 kW**.



COOL'box :

Désigne le Moyen de livraison permettant le transfert de l'énergie frigorifique entre les Installations primaires du Service et les Installations secondaires de l'Abonné pour les Puissances installées **inférieures ou égales à 20 kW**.



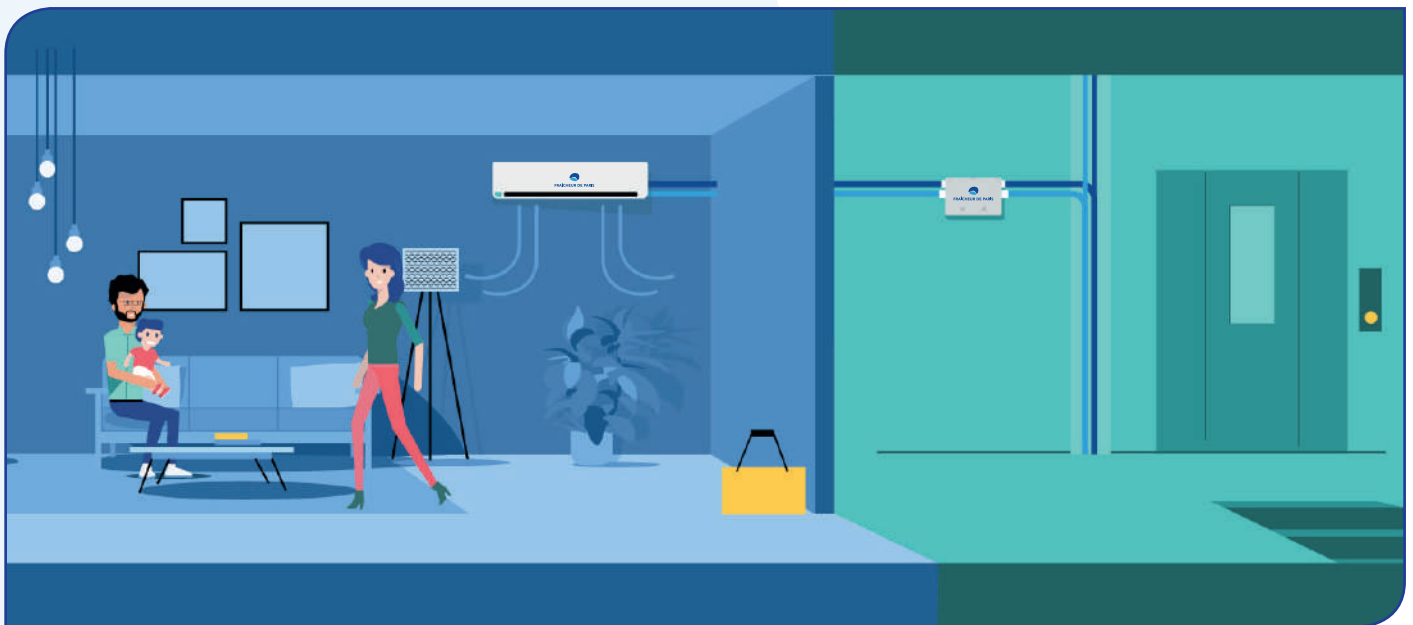
COOL'box + :

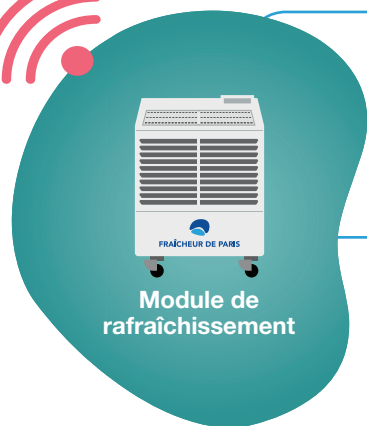
Désigne le Moyen de livraison équipé d'un Module de diffusion déporté dans les parties privatives de l'Abonné et permettant le transfert de l'énergie frigorifique entre les Installations primaires du Service et le local à rafraîchir pour les Puissances installées **inférieures ou égales à 20 kW**.

Toute canalisation en amont du Module de diffusion de la COOL'box+ est considérée comme Linéaire primaire intérieur.

MODULE DE DIFFUSION :

Désigne l'ensemble des équipements permettant le transfert de l'énergie frigorifique de l'eau glacée des Installations primaires à l'air ambiant environnant du local à rafraîchir.



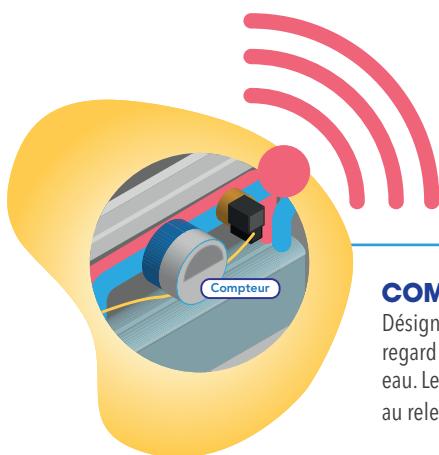
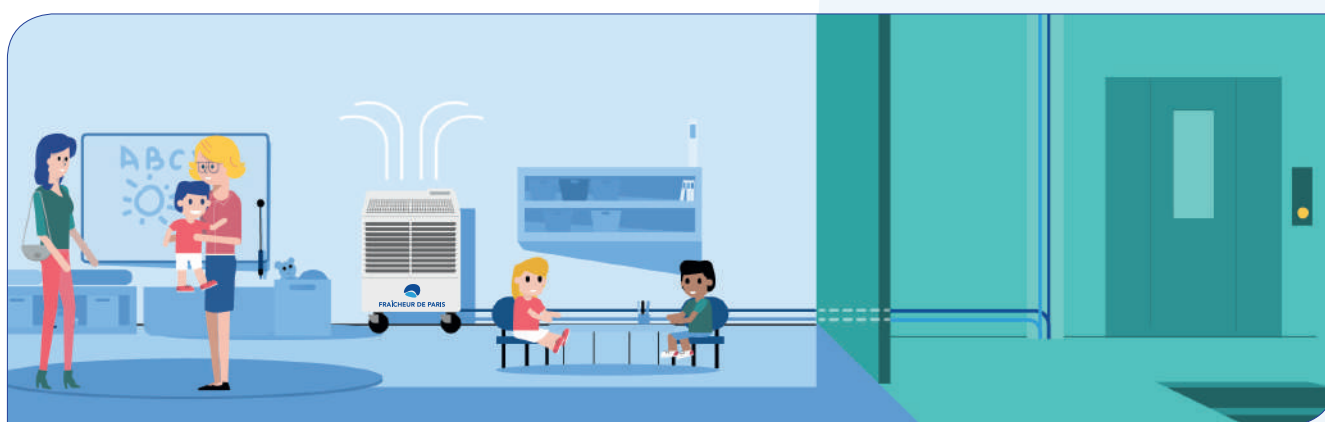


Module de rafraîchissement

MODULE DE RAFRAÎCHISSEMENT :

Désigne le Moyen de livraison équipé d'un Module de diffusion intégré d'un seul tenant et permettant le transfert de l'énergie frigorifique entre les Installations primaires du Service et le local à rafraîchir pour les Puissances installées **inférieures ou égales à 20 kW**.

Toute canalisation en amont du Module de rafraîchissement est considérée comme Linéaire primaire intérieur.



COMPTEUR :

Désigne l'appareil qui permet de mesurer la consommation d'énergie ou d'eau. Il est d'un modèle agréé au regard de la réglementation en vigueur et son diamètre est adapté aux besoins de fourniture en énergie et en eau. Le compteur est équipé d'un module communicant permettant d'émettre les informations nécessaires au relevé à distance des index de consommation.

TÉLÉRELEVÉ :

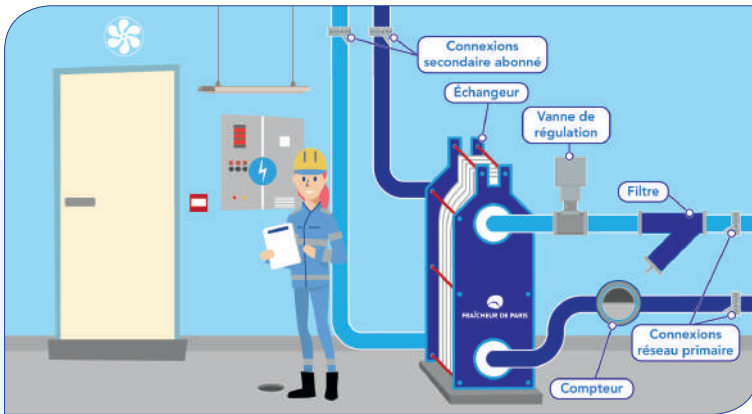
Désigne le dispositif permettant de lire à distance les compteurs et de télétransmettre les relevés de consommation.



FICHE TECHNIQUE LES OUVRAGES DE L'ABONNÉ

Installations secondaires de l'Abonné :

Désigne l'ensemble des équipements techniques, propriété de l'Abonné, au-delà des vannes de sortie du ou des Moyen(s) de livraison lorsqu'il existe un réseau secondaire d'eau glacée.



Local technique / Espace :

Pour le Moyen de livraison de type CLIM'pack, désigne le local technique que l'Abonné doit mettre à la disposition du Concessionnaire pour toute la durée du Contrat de fourniture d'énergie frigorifique, à titre gracieux, dont la destination est d'abriter le Moyen de livraison et auquel le Concessionnaire doit pouvoir accéder 24h/24 et 7j/7.

Pour les autres Moyens de livraison, l'Espace désigne l'emplacement dont l'Abonné doit assurer la mise à disposition du Concessionnaire pour toute la durée du Contrat de fourniture d'énergie